

Le timbre à prix d'or ! Le service public en danger !

Le timbre devient un produit de luxe ! Et le service public postal dans tout ça...

Le financement du service public postal continue de peser sur les seuls usagers, qui verront à nouveau la facture grimper au 1er janvier 2026 : +7,4 % d'augmentation en moyenne pour les envois du service universel. Dans le langage feutré de La Poste, il s'agit d'un simple "ajustement tarifaire". Mais cet "ajustement" revient chaque année. L'argument de la pérennité du service public est utilisé pour justifier des hausses, alors même que le service rendu se dégrade de plus en plus. Preuve en est la lettre verte en J+3 est aujourd'hui au prix du timbre rouge prioritaire en J+1 il y a 5 ans !

Ce cercle vicieux est absurde : La Poste anticipe une baisse de la demande, ajuste l'offre, relève les prix... ce qui accélère la chute de la fréquentation. C'est aussi oublier qu'en période de crise (comme au moment de la crise sanitaire du Covid), un service public postal, accessible à tous, est un outil de résilience pour le pays. C'est aussi ignorer les besoins croissants de celles et ceux que la numérisation exclut, et qui ont besoin d'un service physique, humain et accessible.

Opacité et absence de contreparties : à la Poste aussi les aides publiques en question !

Si la CGT-FAPT défend un juste financement des missions de service public, ce financement doit intégrer un réel débat parlementaire. Or, la récente déclassification législative du service public postal va à l'encontre de ce besoin de transparence.

Le gouvernement vient de reconduire la Poste comme prestataire du Service Universel Postal (SUP) pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2026. Deux décrets – n°2025-700 et n°2025-710 – suffisent désormais là où, jusqu'à présent, la loi garantissait un minimum de débat démocratique.

C'est un glissement grave, qui ouvre la voie à une gouvernance opaque du service public postal. Cette déclassification législative, dictée par une stratégie financière, prive les citoyens, les élus et les organisations syndicales d'un débat sur un service public essentiel : le droit à la communication pour toutes et tous.

On ne peut pas dire que l'entreprise se porte mal au regard de ses résultats financiers au regard de l'année 2024 avec un CA de 34,6 Milliards d'euros, et un Résultat Net Part du Groupe (RNPG) positif avec 1,410 milliard d'euros. . Il ne faut pas oublier que la Poste a perçu pendant des années quelques milliards du CICE (donc des aides publiques du le contribuable) et qu'aujourd'hui encore comme la CGT FAPT l'écrivait dans un précédent communiqué le 24 juin, La Poste bénéficie

d'exonération de cotisation, d'avantages fiscaux... Tout cela sans aucune exigence sociale ou territoriale de la part des 2 actionnaires publics, La caisse des dépôts et consignations et l'Etat.

Et pourtant, le constat est alarmant d'un point de vue social et du service public !

Depuis 2020, ce sont plus de 30 000 emplois qui ont été supprimés. Les fermetures de bureaux se poursuivent, les boîtes aux lettres jaunes disparaissent. Les conditions de travail des postières et postiers se dégradent. Les usagers sont mis devant le fait accompli.

La CGT dénonce cette stratégie destructrice d'emplois, de conditions de travail, de casse du service public postal et de mise à contribution des usagers pour une logique capitaliste courttermiste, au seul bénéfice de la finance.

La CGT appelle les postières et postiers, la population et les élus à s'élever et lutter sur tout le territoire contre ces décisions, et pour exiger un service public postal de proximité, sur l'ensemble du territoire, qui réponde aux besoins aussi bien des postiers que des citoyens.

Contacts presse :

Irène BAUDRY 06.87.08.50.95

David DUBELLOU 07.86.44.74.93



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

